5 Rue Bernard Palissy Z.I. du Sanital BP 435

86104 CHATELLERAULT CEDEX

Tél. : 05.49.02.23.23 Télécopie : 05.49.02.23.37

TRANSDEV POITOU CHARENTES  
ETABLISSEMENT DE CHATELLERAULT  
NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

# PROTOCOLE D’ACCORD 2022

A l’issue des trois réunions du 3 mars, du 17 mars, du 8 avril 2022, ayant pour objet les négociations annuelles obligatoires, il est conclu le présent accord, concernant les revalorisations des grilles de salaires.

1 – Augmentation pour tous les salariés (hors Cadres) :

* **+ 2,9%, à compter du 1er Février 2022**

2 – En contrepartie, aucune augmentation des Primes, Indemnités et Frais de déplacements sur 2022, les montants de 2019 seront appliqués en 2022.

3 – Augmentation des frais kilométriques de 3 centimes à compter du 1er février 2022.

A CHATELLERAULT

Le 8 avril 2022

xxxxxxx xxxxxx

Délégué Syndical C.F.D.T. Déléguée Syndicale C.G.T.

xxxxxxxx

Déléguée Syndicale F.O

Xxxxxxx

Directeur Transdev Poitou Charentes Châtellerault